

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N° II-CF1543

présenté par
M. Roseren

AVANT L'ARTICLE 42

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.